

ANNEXE 3 : Liste des pièces à fournir

A transmettre dans le formulaire de la démarche numérique lors du dépôt du dossier OU après le dépôt du dossier via la messagerie de la démarche numérique

Libellé de la pièce justificative à joindre au dossier de demande d'aide	Demandeur concerné	Date limite de la transmission
Justificatif de délégation de signature si la demande n'est pas déposée par le représentant légal le cas échéant.	Tous si concernés	31/08/2026
Présentation détaillée du projet	Tous	31/08/2026
Justification de la réalisation d'une étude préalable proportionnée à l'échelle des travaux envisagés.	Tous si concernés	31/08/2026
Autorisations administratives au regard du droit applicable au projet (loi sur l'eau, autorisation destruction des espèces protégées, autorisation de défrichement, permis d'aménager, etc.) (voir annexe 2 de l'appel à projets) <i>NB : L'obtention de l'ensemble des autorisations administratives requises ne signifie pas l'éligibilité du demandeur.</i>	Tous si concernés	30/09/2026
Autorisation du ou des propriétaire(s) des terrains sur lequel la/les implantations sont prévues ou attestation de propriété si le demandeur est propriétaire des terrains.	Tous si concernés	30/09/2026
Justification que le projet d'investissement est compatible avec les objectifs du SDAGE et le SAGE lorsque ce dernier existe, en vigueur sur le territoire du projet.	Tous	31/08/2026
Justification de l'existence d'un système de mesure de la consommation d'eau au niveau de l'investissement ou que son installation est prévue dans le cadre de l'investissement.	Tous	31/08/2026
Plan ou carte de localisation des parcelles agricoles équipées d'un système d'irrigation avant et après l'investissement avec la liste des communes concernées (code INSEE et millésimé de référence)	Tous	31/08/2026
Plan du réseau existant et à créer le cas échéant.	Tous	31/08/2026
Déclarations des redevances agence de l'eau, factures de consommation d'eau ou tout autre document administratif indiquant le volume annuel prélevé des 5 dernières années ou à défaut des dernières années les plus récentes disponibles.	Tous	31/08/2026
Justificatifs en lien avec les critères de sélection (contractualisation MAEC, AB, intégration dans un PAT...)	Tous	31/08/2026
Analyse environnementale montrant que l'investissement n'aura pas d'incidence négative significative sur l'environnement.	Tous si concernés	30/09/2026

Lorsque le projet est soumis à la procédure Loi sur l'eau ou d'autres procédures environnementales (ex : dérogations destruction d'espèces protégées), la ou les autorisations administratives délivrées sur la base d'une étude d'incidence ou d'impact valent absence d'incidence négative importante sur l'environnement. Pour les infrastructures déjà autorisées et dont le projet ne nécessite pas de nouvelle autorisation administrative au titre du code de l'environnement, l'autorisation administrative antérieure doit être fournie et vaut absence d'incidence négative importante sur l'environnement.		
Acte administratif autorisant la réutilisation d'eau usées traitées pour l'irrigation agricole en conformité avec l'arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures.	Tous si concernés	30/09/2026
Devis retenus et non retenus détaillés et chiffrés de l'investissement contenant les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Date d'émission du document ; ○ Nom et prénom de la personne physique ou raison sociale de la personne morale qui produit le document ainsi que son numéro SIRET et son adresse ; ○ Nom et prénom de la personne physique ou raison sociale de la personne morale qui est destinataire du document ainsi que son adresse ; ○ Nature de la dépense, quantité et montant pour chaque type de dépense. Justification du demandeur expliquant pourquoi le devis le moins cher n'a pas été retenu Justification du demandeur expliquant pourquoi il n'est pas en capacité de produire le nombre de devis requis : chronologie de ces échanges avec les entreprises, preuves de sollicitation des entreprises, preuves que les entreprises sollicitées ont indiquées qu'elles ne répondraient pas à la demande, etc.	Tous	31/08/2026
Justification de l'ensemble des contributeurs financiers à la réalisation du projet en fonction des dépenses le cas échéant.	Tous si concernés	31/08/2026
RIB	Tous	31/08/2026
Une attestation de non-assujettissement à la TVA en cas de non-récupération de la TVA	Tous si concernés	31/08/2026